



AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS



Mesdames et, Messieurs
les riverains de la rue de Paris

Charenton, le 14 OCTOBRE 2025

ChronoD25-VCLP02730

Objet : Passage piéton rue de Paris au droit de la place des Marseillais

Chrs

Madame, Monsieur,

La Ville de Charenton-le-Pont va entreprendre l'installation de dispositifs lumineux au sol munis de diodes électroluminescentes (leds) permettant de signaler le nouveau passage piétons rue de Paris situé au droit de la place des Marseillais.

Cet équipement permettra de renforcer la sécurité sur cette traversée piétonne **notamment lorsque la luminosité est plus faible. Le dispositif consiste en l'installation de plaques lumineuses incrustées dans les enrobés qui s'allument lors de la détection de piétons** sur les trottoirs se dirigeant pour traverser la chaussée.

Ces travaux **nécessitent d'interrompre la circulation**. Aussi, ils sont programmés les nuits des lundi 20 au mardi 21 octobre et du mardi 21 au mercredi 22 octobre 2025. Toutefois, **en cas d'intempéries, les travaux pourront être décalés sur les nuits** de mercredi 22 au jeudi 23 et du jeudi 23 au vendredi 24 octobre 2025. Cette opération a été planifiée pendant la **période des vacances scolaires de la Toussaint afin de bénéficier d'une circulation atténuée**.

Durant ce chantier, le stationnement sera interdit sur les premières places de part et **d'autre du passage piétons et la circulation sera neutralisée rue de Paris** entre la rue du Général Chanzy et l'avenue de la Liberté. Les riverains pourront accéder aux parkings de leur résidence situés de part et d'autre des travaux.

Des déviations seront mises en place en amont du tronçon de la rue de Paris compris **entre la rue du Général Chanzy et de l'avenue de la Liberté**, par les voies adjacentes pour desservir les différents quartiers.

Par ailleurs, ces travaux vont générer des nuisances sonores notamment lors du sciage des enrobés. **Toutes les dispositions seront mises en œuvre pour limiter leurs impacts**, en particulier, les opérations les plus bruyantes seront effectuées **en début d'intervention**.

En vous remerciant pour votre compréhension et pour la prise en compte des incidences sur la circulation **dans l'organisation de vos déplacements**, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Très cordialement

Hervé GICQUEL

Maire de Charenton-le-Pont

Vice-Président du Conseil Départemental